



## fiche technique

# Principales vérifications périodiques\*

[Les Essentiels >](#)

[Guide de la sécurité >](#)

[Les obligations des organisateurs et exploitants](#)

OBJET DE LA VERIFICATION INSTALLATIONS CONCERNEES	TYPE DE VERIFICATIO N	FREQUENCE	INTERVENANT	DOCUMENT	TEXTES DE REFERENCE CT : Code du Travail CCH : Code de la Construction et de l'Habitation Code de l'environnement
--	-----------------------------	-----------	-------------	----------	---

### ECLAIRAGE DE SECURITE

Eclairage de sécurité	Vérification de maintien en conformité	Annuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	Décret 88-1056 du 14 novembre 1988 Arrêté du 26 février 2009 CCH EC14
Passage correct à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale. Efficacité des commandes.	Vérification	Mensuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	Décret 88-1056 du 14 novembre 1988 Arrêté du 26 février 2009
Autonomie d'au moins une heure	Vérification	Semestrielle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 26 février 2009 CCH EC14 EC15 EL19

### INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Installations électriques	Vérification de maintien en conformité	Annuelle	Organisme agréé	Rapport de vérification Registre de sécurité	Décret 88-1056 du 14 novembre 1988, art. 53 Arrêté du 10 octobre 2000, art. 5 CCH EL19 GE6 à GE9 CCH R 123-43 CDT R4226-16 à 19
Installations électriques semi-permanentes	Vérification initiale puis à chaque utilisation	à chaque installation	Initiale organisme agréé puis technicien compétent	Rapport de vérification Registre de sécurité	CCH EL23

### SYSTEME DE SECURITE INCENDIE - SSI CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Toutes les catégories de SSI	Vérification	Annuelle	Technicien compétent	Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH MS68 MS73 GE10
SSI de catégories A et B	Vérification	Triennale	Organisme agréé	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH MS68 MS73 GE6 à GE9
Toutes les catégories de SSI	Vérification	semestrielle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH MS73 GE6 à GE10
Extincteurs	Vérification	Annuelle	Personne qualifiée	Registre de sécurité Rapport de vérification Etiquetage sur l'appareillage	CCH MS73 MS38
Robinets d'incendie armés (RIA)	Vérification	Annuelle	Personne qualifiée	Rapport de vérification Registre de sécurité	CCH MS73
Sprinkleurs	Vérification	Annuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH MS73 MS75 GE6 à GE9 NF EN 12845
Sprinkleurs	Vérification	Triennale	Organisme agréé	Dossier technique du système Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH MS72 MS73 MS75
Déversoirs ponctuels et rideaux d'eau	Vérification	Annuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	CCH GE8 MS73 L57

### EXUTOIRES DE FUMEE - DESENFUMAGE CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Désenfumage	Vérification	Annuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	CCH GE10 DF8 DF10
Installation de désenfumage mécanique coexistant avec un SSI de catégorie A ou B	Vérification	Triennale	Organisme agréé	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH GE7 à GE9 MS73 MS75

OBJET DE LA VERIFICATION INSTALLATIONS CONCERNEES	TYPE DE VERIFICATION	FREQUENCE	INTERVENANT	DOCUMENT	TEXTES DE REFERENCE CT : Code du Travail CCH : Code de la Construction et de l'Habitation Code de l'environnement
--	-------------------------	-----------	-------------	----------	---

INSTALLATIONS THERMIQUES					CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE
Rendement caractéristique des chaudières  Qualité de la combustion et fonctionnement des chaudières composant l'installation  État des installations destinées à la distribution de l'énergie thermique	Vérification	Biennal Triennale en fonction de la puissance des équipements	Organisme agréé	Compte rendu à annexer au livret de chaufferie Registre de sécurité	Décret n° 98-833, du 16 septembre 1998,  Décret n° 98-817, du 11 septembre 1998, art. 4, 5 Décret 2009-649 du 9 juin 2009 Arrêté du 2 octobre 2009  Code de l'environnement R224-20 à R224-41
Installation de gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés	Vérification	Annuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH GE10 GZ30
Ramonage	Vérification	Annuelle	Technicien qualifié	Registre de maintenance	Arrêté du 25 juin 1980 CCH GZ29 GZ30 GE10 CH57
Installation de production de froid	Vérification	Annuelle	Technicien qualifié	Registre de maintenance	Arrêté du 25 juin 1980 CCH GZ29 GZ30 GE10 CH39

AERATIONS ET INSTALLATIONS DE VENTILATION					CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE
Centrale de Traitement d'Air (CTA) filtrage ...	Vérification	Annuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	CCH CH58, GE6 à GE10
Cuisine	Vérification	Annuelle	Personne compétente	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 25 juin 1980 CCH GE6 à GE10 GC21 et GC22

APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE					
Appareils et accessoires de levage installés à demeure (toute la machinerie scénique de levage : porteuses, rideau de fer, polichinelle...)	Vérification	Annuelle	Organisme agréé	Registre de sécurité	CDT R4323-23 CCH L57
Appareils et accessoires de levage non installés à demeure (palans à chaîne...)	Vérification	Semestrielle	Organisme agréé	Registre de contrôle pour chaque appareil Registre de sécurité	Arrêté du 01 mars 2004
Hayons élévateurs Chariots élévateurs Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP)	Examen	Semestrielle	Personne qualifiée	Registre de contrôle pour chaque appareil Rapport Registre de sécurité	CDT R4323-23 Arrêté du 01 mars 2004
Accessoires de levage (élingues, sangles, manilles...)	Examen	Annuel	Personne qualifiée	Rapport Registre de sécurité	Arrêté du 01 mars 2004

ASCENSEURS					CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE
Verrouillages et contacts de fermeture des baies palières Verrouillages et contacts de fermeture de la porte de cabine Efficacité du dispositif de réouverture de la porte de cabine Précision d'arrêt et de nivelage au niveau des paliers Dispositif de demande de secours Commandes et indicateurs aux paliers	Visite d'entretien	toutes les 6 semaines	Entreprise spécialisée	Carnet d'entretien	CCH L125-2 à 6 CCH AS8 AS9 Arrêté du 29 décembre 2010 Arrêté du 7 août 2012
Freins Câbles ou chaînes	Visite d'entretien	Semestrielle	Entreprise spécialisée	Carnet d'entretien	CCH L125-2 à 6 CCH AS8 AS9 Arrêté du 29 décembre 2010 Arrêté du 7 août 2012
Cuvette, toit de cabine, local des machines Poulie de traction Limiteurs de vitesse et poulie de tension Parachute ou tout autre dispositif antichute	Visite d'entretien	Annuelle	Entreprise spécialisée	Carnet d'entretien	CCH L125-2 à 6 CCH AS8 AS9 Arrêté du 29 décembre 2010 Arrêté du 7 août 2012

OBJET DE LA VERIFICATION INSTALLATIONS CONCERNEES	TYPE DE VERIFICATION	FREQUENCE	INTERVENANT	DOCUMENT	TEXTES DE REFERENCE CT : Code du Travail CCH : Code de la Construction et de l'Habitation Code de l'environnement
--	-------------------------	-----------	-------------	----------	---

Toute l'installation dans son ensemble	Vérification	Quinquennale	Organisme agréé	Rapport d'inspection Registre de sécurité	CCH L125-2 à 6 CCH ASS AS9 Arrêté du 29 décembre 2010 Arrêté du 7 août 2012
--	--------------	--------------	-----------------	--	--

### EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Vérification de l'état général des coutures et des modes de fixation. Contrôle de validité.	Vérification	Annuelle	Personne qualifiée	Registre de sécurité	CDT R4323-99, 100 Arrêté du 19 mars 1993
---	--------------	----------	--------------------	----------------------	---

### EQUIPEMENTS DE TRAVAIL POUR LES TRAVAUX TEMPORAIRES EN HAUTEUR

Echafaudages de pied, roulants, PIR et PIRL (plate- forme individuelle roulante légère)	examen approfondi de l'état de conservation	trimestriel	Personnes qualifiées	Registre de sécurité	Arrêté du 21-12-2004
--	--	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

### EQUIPEMENTS SCENIQUES

Dépoussiérage des cintres, des grils, des dessous, des fosses techniques, des planchers techniques, des dépôts.	Entretien	Annuelle	Personne compétente	Registre de sécurité	CCH L57 chapitre 3
Systèmes particuliers de fixation non répétitifs	Vérification	Initiale	Organisme agréé	Registre de sécurité	CCH L57 chapitre 4

### CHAPITEAUX, TENTES ET STRUCTURES - CTS

Installations électriques	Vérification	Annuelle	Personne compétente et organisme agréé en alternance	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 23 janvier 1985 CCH CTS33 et CTS78
Equipement de chauffage	Vérification	Biennale	Organisme agréé	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 23 janvier 1985 CCH CTS35 et CTS78
Assemblage de l'établissement, l'état apparent des toiles et des gradins	Vérification	Biennale	Organisme habilité (CTS4)	Rapport de vérification Registre de sécurité	Arrêté du 23 janvier 1985 CCH CTS4 CTS34 CTS35 CTS79

### DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE - DAE CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE - DAE	Vérification Entretien	En fonction des données du fabricant	Personne compétente	Registre de maintenance	Code de la Santé Publique R5212-25 et 28 CCH R123-60
--	---------------------------	--	---------------------	-------------------------	---